



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 156-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.206

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Eigenmann (Bern, Le Centre) (porte-parole)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1114/2023 du 25 octobre 2023
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Abandon de l'envoi du matériel de propagande électorale par le canton

Le canton de Berne est l'un des rares cantons qui envoie encore pour toutes les élections du matériel de propagande des partis en lice dans l'enveloppe électorale officielle. Selon un reportage de la SRF de 2019¹, seuls six cantons le font encore dans une telle ampleur. Un tel déluge de papier en un si court laps de temps, qui se répercute également sur les coûts d'expédition, est discutable sur le plan écologique. À cela s'ajoute l'obligation faite aux communes d'emballer et d'envoyer les volumineuses enveloppes de vote, qui entraîne des frais d'indemnisation élevés pour le canton. Quant aux partis, ils doivent eux aussi faire face à des coûts d'impression importants.

Avec la nouvelle limite de poids par parti, le canton a pris une mesure pour endiguer quelque peu le flot de papier, de sorte qu'il y ait un certain découplage entre le nombre de listes et la quantité de papier utilisée pour la propagande électorale. La présente interpellation doit permettre d'explorer les possibilités de réduire davantage la quantité de papier utilisée lors des élections et des votations.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quels cantons est-il d'usage d'envoyer du matériel de propagande électorale avec les documents officiels pour les élections ?
2. Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi du matériel de propagande électorale dans le canton de Berne pour les élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif,

¹ Cf. <https://www.srf.ch/play/tv/tagesschau/video/wahlpropaganda-im-abstimmungscouvert-wer-zahlt?urn=urn:srf:video:0c91f42c-6d86-4152-8edc-d04007c87e52>.

ainsi que pour les élections du Conseil national et du Conseil des États (pour les années 2018, 2019, 2022 et 2023) ?

3. Combien de tonnes de papier sont envoyées dans le canton de Berne lors des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ainsi que lors des élections du Conseil national et du Conseil des États (documents électoraux et matériel de propagande électorale) ?
4. Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi des messages de votation pour les objets cantonaux et nationaux ?
5. Quelle est la quantité de papier typiquement utilisée pour les messages de votation cantonaux et nationaux dans le canton de Berne ?
6. Quelles sont les autres dépenses et la charge de travail supplémentaire du canton et des communes liées à l'envoi du matériel de propagande électorale et des messages de votation sur papier ?
7. Quelles observations peuvent être faites dans les cantons qui ne pratiquent pas l'envoi de matériel de propagande électorale par l'État, en comparaison avec le canton de Berne, pour ce qui a trait :
 - au nombre et au volume des envois non gouvernementaux de matériel de propagande électorale par des acteurs autres que l'État ?
 - au montant des dépenses que les partis, les comités électoraux, etc. consacrent à l'envoi de matériel de propagande électorale ?
 - au taux de participation aux élections ?
8. À quelles différences faudrait-il s'attendre en ce qui concerne la concurrence entre les partis ou les groupes d'électorales et d'électeurs si l'État renonçait à envoyer le matériel de propagande électorale dans le canton de Berne ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Dans quels cantons est-il d'usage d'envoyer du matériel de propagande électorale avec les documents officiels pour les élections ?*

Selon les indications données en 2019 par la Chancellerie fédérale, cinq autres cantons disposent d'une réglementation quant à l'envoi du matériel de propagande électorale pour l'élection du Conseil national :

- Dans le canton de Fribourg, le canton prend à sa charge les coûts de l'envoi du matériel de propagande électorale dans une enveloppe séparée. L'organisation de l'envoi incombe aux partis y participant.
- Dans les cantons d'Argovie, de Soleure et du Jura, le matériel de propagande électorale est envoyé par les communes dans une enveloppe séparée ; l'envoi est à leur charge.
- Dans le canton de Nidwald, le matériel de propagande électorale est envoyé dans la même enveloppe que le matériel électoral officiel (comme il n'y a qu'une personne à élire au Conseil des États et au Conseil national dans ce canton, il y a relativement peu de documents). Les communes assument les coûts de l'envoi.

2. *Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi du matériel de propagande électorale dans le canton de Berne pour les élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ainsi que pour les élections du Conseil national et du Conseil des États (pour les années 2018, 2019, 2022 et 2023) ?*

L'obligation pour les communes d'envoyer le matériel de propagande électorale a été instaurée au début des années 1990. À partir de 1997, le canton a assumé les surcoûts engendrés par l'envoi supplémentaire du matériel de propagande. Ainsi, la Chancellerie d'État a calculé après chaque élection fédérale et cantonale quelles répercussions le poids du matériel de propagande avait sur le montant des frais de port. Les montants correspondants ont été remboursés aux communes par le biais des préfectures : ils s'élevaient à environ 282 000 francs en 2014 et à environ 425 000 francs en 2018. Lors de l'élection du Conseil national de 2015, les coûts supplémentaires se sont montés 467 000 francs.

Depuis 2019, les communes reçoivent une indemnisation forfaitaire annuelle de 200 000 francs au titre de la compensation des charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches, conformément à l'article 29b de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; à comparer avec l'art. T1-1 LDP ; RSB 141.1).

3. *Combien de tonnes de papier sont envoyées dans le canton de Berne lors des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ainsi que lors des élections du Conseil national et du Conseil des États (documents électoraux et matériel de propagande électorale) ?*

Lors des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif 2022, environ 220 tonnes de matériel électoral et de propagande ont été envoyées. Lors des élections du Conseil national et du Conseil des États 2019, ce chiffre a atteint à peu près 345 tonnes.

4. *Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi des messages de votation pour les objets cantonaux et nationaux ?*

Les communes sont responsables de l'envoi du matériel de vote. Elles utilisent en principe le produit « Envoi pour élections et votations » de la Poste Suisse SA. Les frais d'envoi effectifs dépendent du poids de l'enveloppe : pour 1 jusqu'à 100 grammes, le prix de base s'élève à 0,55 franc par envoi, il passe à 0,78 franc pour 101 jusqu'à 250 grammes. Un supplément de 0,01 franc est appliqué par tranche de 20 grammes supplémentaires.

En règle générale, les enveloppes pour les votations pèsent plus de 100 grammes. Par exemple, l'enveloppe de vote pour la votation du 18 juin 2023 pesait 112 grammes.

Pour une enveloppe de 101 grammes, l'envoi à l'aide du produit « Envoi pour élections et votations » aux quelque 746 500 ayants droit au vote du canton coûte plus de 582 000 francs. Si le message de votation n'était pas joint, l'enveloppe de vote pèserait moins de 101 grammes et engendrerait des coûts d'environ 411 000 francs. Les coûts supplémentaires liés à l'envoi du message de votation s'élèvent donc à au moins 171 000 francs par scrutin.

S'y ajoutent des coûts d'impression et de transport du message de votation aux services de mise sous pli. Lors des trois dernières votations cantonales², le canton a dû assumer des coûts d'impression et de transport de 83 000 francs en moyenne.

² 25 septembre 2022, 12 mars 2023, 18 juin 2023

5. *Quelle est la quantité de papier typiquement utilisée pour les messages de votation cantonaux et nationaux dans le canton de Berne ?*

Pour chacune des trois dernières votations, il a fallu utiliser près de 26 tonnes de papier pour l'impression du message accompagnant les votations cantonales. La consommation de papier liée à la production des exemplaires bernois pour les votations fédérales s'est élevée à 49 tonnes en moyenne pour les trois dernières votations.

6. *Quelles sont les autres dépenses et la charge de travail supplémentaire du canton et des communes liées à l'envoi du matériel de propagande électorale et des messages de votation sur papier ?*

Les communes sont chargées de la mise sous pli du matériel de vote et d'élection. De nombreuses communes font appel à des institutions sociales pour ce faire (p. ex. ateliers pour personnes en situation de handicap).

Comme le volume du matériel de propagande électorale ne cesse d'augmenter, il est possible que l'envoi doive à l'avenir se faire dans deux enveloppes (matériel électoral officiel et matériel de propagande), ce qui engendrerait des coûts de mise sous pli et, surtout, des frais de port bien plus élevés.

7. *Quelles observations peuvent être faites dans les cantons qui ne pratiquent pas l'envoi de matériel de propagande électorale par l'État, en comparaison avec le canton de Berne, pour ce qui a trait :*
- *au nombre et au volume des envois non gouvernementaux de matériel de propagande électorale par des acteurs autres que l'État ?*
 - *au montant des dépenses que les partis, les comités électoraux, etc. consacrent à l'envoi de matériel de propagande électorale ?*
 - *au taux de participation aux élections ?*

Le Conseil-exécutif n'a connaissance d'aucune vue d'ensemble ou étude répondant à ces questions. Les différents cantons contactés individuellement ont indiqué que l'envoi de matériel de propagande électorale était entièrement entre les mains de personnes privées et qu'ils ne possédaient pas d'information à ce sujet.

On peut en revanche constater que la participation à l'élection du Conseil national dans les cantons n'envoyant pas de matériel de propagande étatique était parfois plus élevée, mais parfois aussi plus faible que dans le canton de Berne.

8. *À quelles différences faudrait-il s'attendre en ce qui concerne la concurrence entre les partis ou les groupes d'électrices et d'électeurs si l'État renonçait à envoyer le matériel de propagande électorale dans le canton de Berne ?*

Il n'est pas possible de répondre à la question de savoir quelle forme prendrait la propagande électorale si le canton renonçait à l'envoyer à l'avenir. On peut se demander si les partis continueraient à envoyer la propagande sur papier aux électrices et électeurs. Il est plus probable que les campagnes revêtiraient encore plus la forme numérique (sites Internet, médias sociaux, etc.).

Destinataire
– Grand Conseil